



DÉCLARATION NOMINATIVE DES HONORAIRES, COMMISSIONS, COURTAGES, ETC... VERSÉS EN **2025**

Déclaration à transmettre avant le 30 avril 2026 à l'une des adresses ci-contre

Il est possible de souscrire votre déclaration nominative des honoraires en ligne, en vous connectant sur www.impots.nc.

La déclaration en ligne est obligatoire pour TOUTES :

- Les sociétés soumises à l'IS
 - Les personnes relevant d'un régime réel d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La déclaration en ligne vous offre les avantages suivants :

- Une date limite de dépôt décalée au 30 juin 2026 (2 mois supplémentaires)
 - La possibilité de pré-renseigner le formulaire avec les données déclarées lors de l'exercice précédent.

Pour plus d'informations sur ce service, rendez-vous sur www.impots.nc

IDENTIFICATION de la partie versante

Nom / Prénom(s) ou raison sociale :

RID à 7 chiffres

ANSWER

Personne susceptible de répondre à une demande de renseignements :

Nom Tél.

Total des sommes versées

Certifié exact à le Signature :

(1) = Préciser Honoraires, Commissions, Courtages, Vacations, Ristourne, Autre.